

CABINET DU RECTEUR

CAB/10-487-38 du 15/03/2010

VACANCE DE POSTE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Cabinet du Recteur

Je vous informe de ta vacance d'un poste de chargé de mission « Egalité des chances » (suivi de l'éducation **prioritaire** et des élèves à besoins éducatifs particuliers) pour exercer au cabinet du Recteur à compter du 1^{er} septembre 2010.

Les personnes intéressées devront adresser avant le 3 mai 2010 **déla**i de rigueur, leur candidature (lettre de motivation et curriculum vitae), par voie hiérarchique à :

Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille

A l'attention de M. Vincent VALERY, Directeur de Cabinet du Recteur

**Place Lucien Paye
13621 AIX EN PROVENCE Cedex**

Vous trouverez ci-dessous la fiche de poste.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Fiche de poste

Type de poste	<p style="text-align: center;">Intitulé : chargé de mission « Egalité des chances » (suivi de l'éducation prioritaire et des élèves à besoins éducatifs particuliers)</p> <p style="text-align: center;">Grade : personnel de direction, personnel enseignant</p> <p style="text-align: center;">Service : cabinet du recteur</p>	
Profil du poste	<p style="text-align: center;">La mission s'exerce au cabinet du recteur. Elle se structure autour de deux grandes orientations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi de la politique de l'éducation prioritaire 2. Suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers et mission d'insertion <p>Consacrée à la promotion de l'égalité des chances, cette mission vise la réussite scolaire des élèves en zone difficile ainsi que celle des élèves à besoins éducatifs particuliers. La mission consiste en la mise en œuvre et au suivi de la politique nationale et académique en matière d'éducation prioritaire ; par la mise en œuvre d'actions ciblées, la mission renforce la prévention des ruptures de scolarité, avant ou après 16 ans, et accompagne vers une formation qualifiante les jeunes les plus fragiles.</p>	
	<p style="text-align: center;">1. Suivi de la politique de l'éducation prioritaire</p> <p>Celui-ci se décline en plusieurs missions :</p> <p>Une mission de communication entre le recteur et les établissements de l'éducation prioritaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relayer la politique académique auprès des responsables de réseau. - Faciliter les liens entre politique académique et politiques départementales en matière d'éducation prioritaire. 	<p style="text-align: center;">2. Suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers et mission d'insertion</p> <p>Celui-ci se décline en plusieurs missions :</p> <p>Une mission de pilotage et coordination des personnels du dispositif de la Mission insertion pour les actions de repérage et l'accompagnement des élèves en risque de décrochage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des observatoires de prévention des ruptures - élaboration de la carte prévisionnelle des actions

	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer au recteur les informations de terrain (notes régulières, réunions de cabinet). - Effectuer une mise à jour régulière des tableaux de bord des réseaux. - Participer à la préparation des visites du recteur dans les établissements de l'éducation prioritaire. <p>Une mission d'accompagnement des réseaux (RAR et RRS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer annuellement tous les coresponsables et secrétaires de comité exécutif des réseaux de l'éducation prioritaire (RAR et RRS). - Les conseiller en matière de pilotage des réseaux et d'évaluation des contrats (apport d'informations complémentaires et d'outils méthodologiques). <p>Une mission pédagogique aux côtés de l'IA-IPR correspondant académique de l'éducation prioritaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'élaboration des contrats d'objectifs (CAR ou COS), assurer leur suivi et leur évaluation. - Participer à la construction des outils d'évaluation (intermédiaire et terminale) de ces contrats. - Mettre en place les rencontres académiques ou inter-académiques sur le thème de l'éducation prioritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - conjoncturelles - mise en œuvre des actions et de leur évaluation <p>Une mission de développement des pratiques pédagogiques innovantes dans le cadre des actions Mission d'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement des élèves- Séquences d'apprentissage. - Mise en œuvre de la démarche « portefeuille de compétences ». - Suivi des livrets de suivi de scolarité. <p>Une mission d'accompagnement dans la mise en œuvre et dans l'évaluation des actions expérimentales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des plateformes (appel à projets du HCJ -M. Hirsch). - Prévention des abandons en lycée professionnel. <ul style="list-style-type: none"> - Une mission de développement et suivi des projets cofinancés par le FSE (Gestion GIP) et actions partenariales - Interface avec la région, les Missions Locales, la PJJ, l'E2C, le CRIJ...
<p>Profil du candidat</p>	<p>Le candidat, personnel de direction, enseignant, devra témoigner dans son parcours professionnel, d'une expérience ou d'une sensibilité forte au sein de l'éducation prioritaire ainsi qu'un investissement en faveur de la réussite des élèves les plus fragiles.</p> <p>Qualités requises : engagement – animation – disponibilité – réactivité –expérience des élèves en difficulté – aptitude à l'innovation</p> <p>Le candidat doit pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'inscrire dans une dynamique de projet et de travail collectif, en lien avec les responsables académiques et départementaux ; • concevoir et conduire des dispositifs d'évaluation ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> • communiquer dans l'écoute et la transparence. <p>Il participe chaque semaine à la réunion de cabinet du recteur. Sa mission s'exerce aux côtés de l'IA-IPR chargé de l'éducation prioritaire.</p>
Conditions du poste	Le personnel retenu sera chargé de mission pour le suivi de ce dossier au cabinet du recteur et se verra délivrer une lettre de mission d'une durée de trois ans à compter du 01/09/2010.
Candidature	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite de retour des candidatures le 03/05/ 2010. Envoi, par voie hiérarchique, d'un dossier papier de candidature accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV. • Le dossier est à envoyer au directeur de cabinet du recteur. • Juin 2010 : entretiens individuels, par le directeur de cabinet, des candidats retenus à l'examen des dossiers afin d'apprécier l'adéquation entre le profil et les motivations du candidat et les compétences exigées par le poste.
Conditions d'accès	Tout personnel de direction (chef ou adjoint) titulaire d'un poste dans un établissement scolaire, ou personnel enseignant ayant une bonne connaissance du fonctionnement de l'éducation prioritaire et des dispositifs missions insertion et suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.